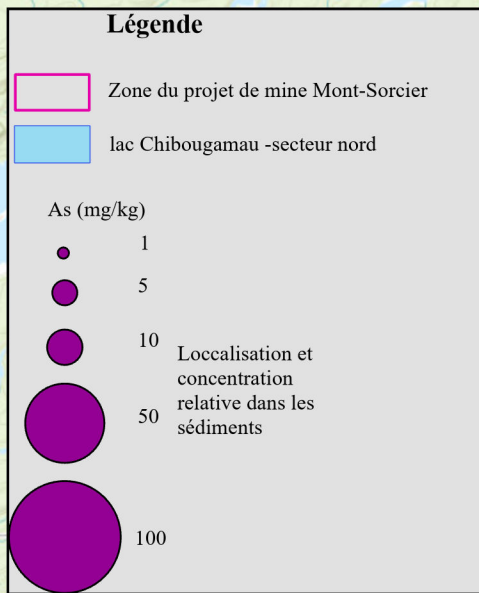
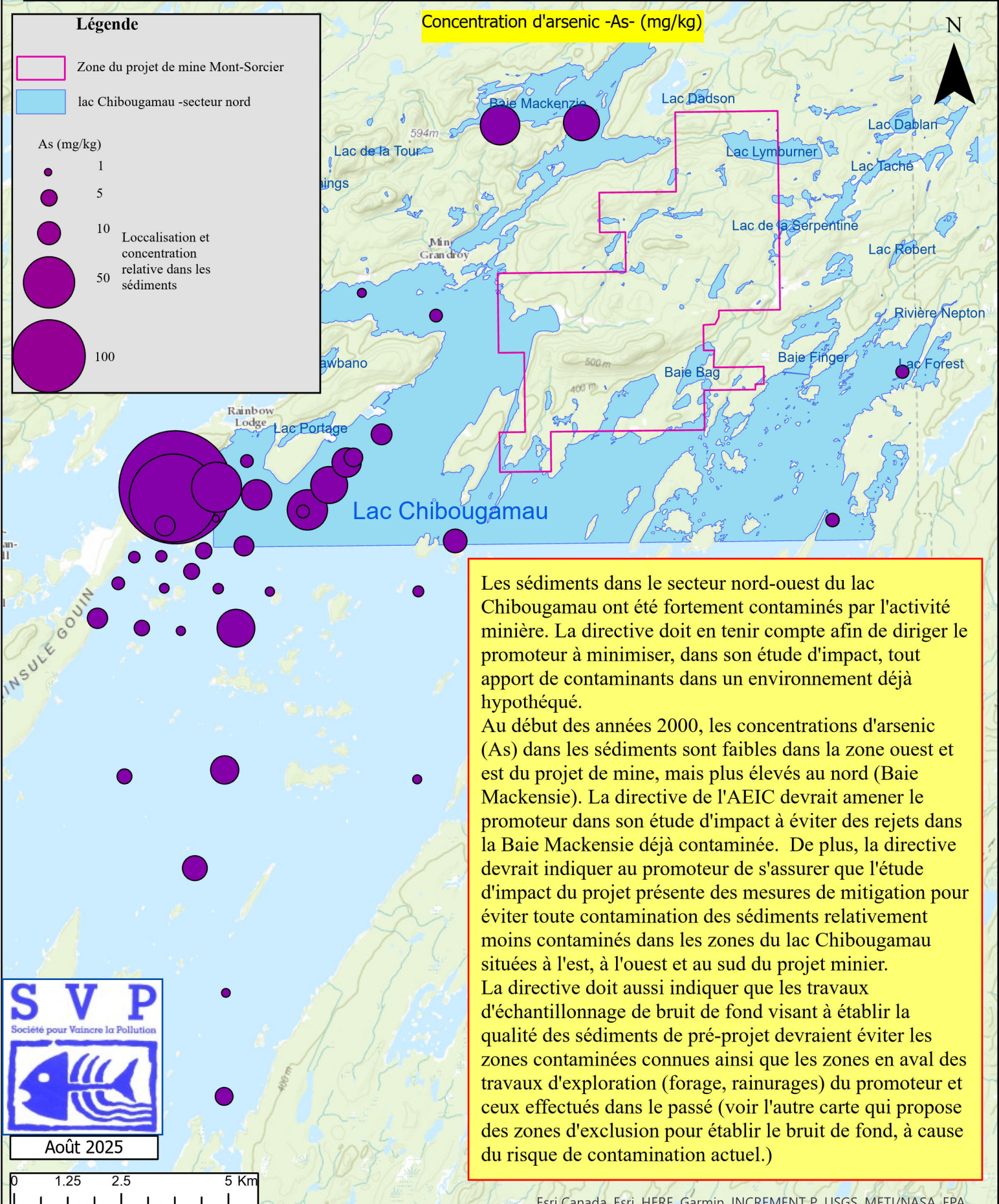


Teneurs en métaux dans les sédiments de surface du lac Chibougamau en 2001, 2002 et 2003



Concentration d'arsenic -As- (mg/kg)



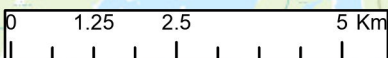
Les sédiments dans le secteur nord-ouest du lac Chibougamau ont été fortement contaminés par l'activité minière. La directive doit en tenir compte afin de diriger le promoteur à minimiser, dans son étude d'impact, tout apport de contaminants dans un environnement déjà hypothéqué.

Au début des années 2000, les concentrations d'arsenic (As) dans les sédiments sont faibles dans la zone ouest et est du projet de mine, mais plus élevés au nord (Baie Mackenzie). La directive de l'AEIC devrait amener le promoteur dans son étude d'impact à éviter des rejets dans la Baie Mackenzie déjà contaminée. De plus, la directive devrait indiquer au promoteur de s'assurer que l'étude d'impact du projet présente des mesures de mitigation pour éviter toute contamination des sédiments relativement moins contaminés dans les zones du lac Chibougamau situées à l'est, à l'ouest et au sud du projet minier.

La directive doit aussi indiquer que les travaux d'échantillonnage de bruit de fond visant à établir la qualité des sédiments de pré-projet devraient éviter les zones contaminées connues ainsi que les zones en aval des travaux d'exploration (forage, rainurages) du promoteur et ceux effectués dans le passé (voir l'autre carte qui propose des zones d'exclusion pour établir le bruit de fond, à cause du risque de contamination actuel.)



Août 2025



Esri Canada, Esri, HERE, Garmin, INCREMENT P, USGS, METI/NASA, EPA,